conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal CV 26 3.5L GHD

BLACK 3,5L Seau métal

Code du produit 000000000050794506

Identifiant Unique De Formu: PTP8-41U5-A00U-XUAV

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Vaporisation

mélange Produit monocouche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings France SAS

Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

ry

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en

cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour

l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

acétate de n-butyle hydrocarbures, C9, aromatiques acétate de 1-méthoxy-2-propyle

Etiquetage supplémentaire

EUH208

Contient méthacrylate de méthyle, méthacrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique

résine polyester saturée

solvant organique

pigment

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 15 - < 20
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0	Flam. Liq. 3; H226	>= 10 - < 12,5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ **BASF**We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

	918-668-5	STOT SE 3; H336	
	649-356-00-4 01-2119455851-35	(Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 7 - < 10
4-méthylpentan-2-one	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) EUH066	>= 0,3 - < 0,5
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 0,2 - < 0,3
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 0,2
méthacrylate	29964-84-9 249-978-2 607-134-00-4 01-2119894925-17	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,2
		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

We create chemistry

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à

un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de con-

tact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion Rincer la bouche.

Ne PAS faire vomir.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

> taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

Risques Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de facon symptomatique. Traitement

Pas d'antidote spécifique connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro:

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

□ • BASF
We create chemistry

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.0

07.06.2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-

cours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage : en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE
			241 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507945

06

07.06.2025

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

VLCT (VLE) 150 ppm FR VLE 723 mg/m3 Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes acétate de 1-108-65-6 **STEL** 100 ppm 2000/39/EC 550 mg/m3 méthoxy-2-propyle Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif TWA 2000/39/EC 50 ppm 275 mg/m3 Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif VME 50 ppm FR VLE 275 mg/m3 Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes FR VLE VLCT (VLE) 100 ppm 550 ma/m3 Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes 108-10-1 4-méthylpentan-2-TWA 2000/39/EC 20 ppm one 83 mg/m3 Information supplémentaire: Indicatif STEL 50 ppm 2000/39/EC 208 mg/m3 Information supplémentaire: Indicatif VME FR VLE 20 ppm 83 mg/m3 Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes VLCT (VLE) 50 ppm FR VLE 208 mg/m3 Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes méthacrylate de 80-62-6 TWA 50 ppm 2009/161/EU méthyle Information supplémentaire: Indicatif **STEL** 100 ppm 2009/161/EU Information supplémentaire: Indicatif **VME** FR VLE 50 ppm 205 mg/m3 Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes VLCT (VLE) 100 ppm FR VLE 410 mg/m3 Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

06

07.06.2025

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les veux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de pro-

tection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en nitrile - épaisseur : 0.35 mm

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection préventive de la peau

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507945

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

Protection de la peau et du

corps

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en

fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Appareils de protection respiratoires adéquats: Protection respiratoire

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Mesures de protection

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-

gence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur noir

Odeur type hydrocarbure

Point/ intervalle de fusion non déterminé

Point/intervalle d'ébullition 128 - 138 °C

Méthode: calculé(e)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

: non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : > 35 g/m3 / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision:

07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Point d'éclair 30 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

> 200 °C

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

pΗ substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité

Viscosité, cinématique 340,7 mm2/s (23 °C)

146,0 mm2/s (40 °C)

Temps d'écoulement 52 s à 23 °C

Section transversale: 6 mm

Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur 9 hPa

(20 °C)

46 hPa (50 °C)

Densité 1,022 g/cm3 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Non explosif **Explosifs**

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507945

Date de la première version publiée:

06

07.06.2025

Date de dernière parution: 09.11.2024

Combustibilité soutenue Maintient la combustibilité: oui

Substances autoéchauffantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation non déterminé

Miscibilité avec l'eau non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'éclairage naturel direct.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 000000000507945 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

Classe

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADN
 : UN 1263

 ADR
 : UN 1263

 RID
 : UN 1263

 IMDG
 : UN 1263

 IATA
 : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES
ADR : PEINTURES
RID : PEINTURES
IMDG : PEINTURES
IATA : PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30
danger

uanger É.:

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

Risques subsidiaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

7945 D

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507945

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

06

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 4 bis, 82, 66

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

cée (R4624-23)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

06

45 Da

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331, 4734, 4331

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 37,58 %

Contenu en composés organiques volatils (COV): 384,06 g/l

contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

d

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB: Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

420 g/l 419 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H410

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
⊔ 225	· Pout irritor los voios respiratoires

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal

Version Date de révision: 2.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507945

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

06 07.06.2025

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox.

Carc.

Eye Irrit.

Flam. Liq.

Skin Irrit.

Skin Sens.

Danger par aspiration

Cancérogénicité

Irritation oculaire

Liquides inflammables

Irritation cutanée

Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE)

: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer: IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

CV 26 3.5L GHD BLACK 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507945

06

Date de dernière parution: 09.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

nées de sécurité de chacun des composants Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

STOT SE 3 H336 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR